

Département du Haut-Rhin

VILLE DE ROUFFACH

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du 4 octobre 2016

Le mardi quatre octobre deux mille seize à 19 heures 15, le conseil municipal de Rouffach s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

Sous la Présidence de :

M. TOUCAS Jean-Pierre, Maire

Membres présents :

M. SCHMITT Gilbert, Mme BOLLI Nadine, M. BANNWARTH Christophe, M. KAMMERER Jean-Philippe, Mme FINANTZ Élise (sauf le point 7), Mme LECHLEITER Joëlle, M. VUILLEMIN Jean-Claude, M. GUTLEBEN Jean-Marie, Mme RABIEGA Françoise, Mme MULLER Odile, M. LOEWERT Daniel, Mme BARBAGELATA Françoise, M. ABRAHAM Luc, Mme GUEBEL Sandra, M. STAAD Mathieu, M. STORRER Lucien, M. MARINO Antoine, M. OTT Hubert, Mme ZIMMERMANN Laurence, M. MIKEC Christophe, Mme BAEREL Stéphanie.

Membres absents excusés :

M. LUTHRINGER Jean-Pierre donne procuration M. LOEWERT Daniel
M. SAUTER Vincent donne procuration à Mme BOLLI Nadine
Mme SCHLEGEL Yvette donne procuration à M. BANNWARTH Christophe
Mme SUHR Perrine donne procuration à M. SCHMITT Gilbert

Mme BLAISON Annie, Trésorière

Assistent également :

Mme PARIS Patricia, Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 22 juin 2016.

Il salue les élus, le personnel administratif, le public et la presse.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire rend hommage à Jean-Jacques FELDER, Maire de Hattstatt

« Le 30 août dernier décédait Jean-Jacques FELDER, Maire de Hattstatt, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux ».

Pour nous tous, ça a été un choc, et pour moi en particulier, qui me trouvais à ce moment là hors de France, ce fut une épreuve supplémentaire, compte tenu de nos amicales relations.

Jean-Jacques était un ami, nous avons travaillé ensemble à la Communauté de Communes, au SIVOM, au SMITEURC, à l'Office du Tourisme, mais aussi aux Syndicats des Rivières et j'en passe.

Il était un membre actif de la société d'histoire du bailliage de Rouffach.

Jean-Jacques était un homme discret mais rigoureux et efficace, précieux car toujours de bon conseil, altruiste et plein d'abnégation au service de tous. En ayant une pensée pour son épouse et sa famille, et en sa mémoire, je vous demande d'observer une minute de silence ».

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2016
3. Rapport des commissions
4. Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire
5. Transformation de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) en Agence Technique Départementale.
6. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 – Demande de subvention pour la sécurisation des écoles
7. Participation aux frais relatifs aux mesures de sécurité mises en œuvre pour les manifestations publiques
8. Participation financière de la Commune de Rouffach à la thermographie aérienne effectuée sous l'égide du Grand Pays de Colmar
9. Rapport annuel 2015 du Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux
10. Rapport annuel d'activité 2015 du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin
11. Rapport annuel d'activité 2015 de la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
12. Convention pour l'entretien des itinéraires de randonnée de « L'Âme du Vignoble » entre la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux et la Commune de Rouffach
13. Mise à disposition de personnel des services de la ville à la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux : convention
14. Demande de subvention à la Caisse Allocations Familiales pour les travaux de changement de catégorie de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

15. Révision de l'accord local sur la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
16. Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par la commune de Gueberschwihr
17. Avis sur le projet de modification du périmètre des arrondissements
18. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séance et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé de désigner la Directrice Générale des Services, Mme Patricia PARIS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Madame Patricia PARIS, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal de la séance
du 28 juin 2016

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2016 a été distribué à tous les membres.

Aucune observation n'a été enregistrée. Il est proposé de l'approuver.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal et signe le registre des délibérations.

POINT N° 3
Rapports des Commissions

A. Commission des travaux, de la circulation routière et de la sécurité publique

M. Christophe BANNWARTH-PROBST, adjoint au Maire, rappelle que la commission s'est réunie tous les lundis pour suivre les chantiers de la ville et valider les travaux relatifs aux adaptations ponctuelles nécessaires.

Les travaux rue Rettig/rue Walch se sont poursuivis tout l'été. Le pré-marquage du stationnement a été fait en régie. Les enrobés puis le marquage au sol définitif ont été réalisés début septembre. La reprise des niveaux de la voirie rue Walch a permis de rattraper le seuil du salon de coiffure pour le rendre conforme à l'accessibilité PMR.

Le nouvel éclairage public led a été mis en service courant septembre et l'éclairage des porches est fonctionnel depuis la semaine dernière. Il reste à poser les enrobés dans l'Impasse rue Rettig.

Il sera demandé à l'entreprise Colas de faire un nettoyage complet de la chaussée à la fin du chantier, y compris de la rue Aux Quatre Vents.

Le chantier de la rue Ullin a démarré durant l'été. Une équipe spécialisée de l'entreprise Colas a réalisé les travaux de chemisage du réseau d'assainissement. Des branchements complémentaires (eau, assainissement ou gaz) ont également été réalisés à la demande des riverains. Toutes les gouttières ont été raccordées au réseau.

Les bordures en bon état sont restées en place, le béton le long des façades a été refait et les accès aux propriétés seront réalisés en enrobés. Ceux-ci seront posés d'ici fin de semaine. La pose des enrobés de la chaussée n'est pas encore programmée car des branchements assainissement doivent encore être contrôlés.

La 2^{ème} couche d'enrobés a été réalisée en zone d'activités devant l'entreprise 3MA Group et le nouveau garage Sauter.

La commission a également été informée de l'avancement du chantier d'accessibilité et de sécurité de l'école élémentaire Xavier Gerber. Le désamiantage a été fait durant l'été, ainsi que le cloisonnement des escaliers, le remplacement de certaines portes, et la pose du nouveau revêtement des couloirs. Les travaux de réalisation de la cage d'ascenseur se poursuivent et l'accessibilité PMR d'un bloc sanitaire sera fait aux vacances de la Toussaint.

Le mobilier des salles de classe 2 et 6 a été remplacé, la classe numérique sera installée aux vacances de la Toussaint.

A l'école maternelle Aux Remparts, la période estivale a également été mise à profit pour ajouter un jeu extérieur avec un sol amortissant, pour repeindre les circuits au sol de la cour de récréation et une salle de classe en régie.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin poursuit actuellement les travaux sur la RD 18bis afin de sécuriser la route des Cerisiers.

Enfin, dans le cadre du déploiement de la fibre optique en Alsace, il est prévu l'implantation d'un nœud de raccordement et de 3 sous-répartiteurs optiques. La commission a validé les emplacements ainsi que la couleur des armoires : rue de Bâle, à côté du Centre de Secours, rue Général De gaulle, (parking à côté de l'Allée de Vanolles), et Allée des Humanistes.

M. le Maire remercie les entreprises qui ont réalisés cette 2^{ème} tranche de travaux des rues annexes (Colas, ETPE, Suez), mais également les membres de la commission qui assistent, régulièrement et avec assiduité, à ces réunions hebdomadaires de chantier. Ce suivi hebdomadaire, qui complète le suivi journalier par les services techniques de la ville, contribue à la bonne marche des travaux ; il est un des facteurs de réussite du chantier.

B. Commissions des Finances

Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement, Vie Associative, Sport et Loisirs et Cadre de vie

Commission Environnement, Forêt, Développement durable

M. le Maire rappelle qu'elles se sont réunies le **22 septembre 2016**.

Tous les points sont repris à l'ordre du jour.

C. Commission d'Appel d'Offres

M. le Maire précise qu'elle s'est réunie le **5 juillet 2016** pour examiner les avenants au marché de travaux de réaménagement des rues annexes du centre-ville.

Les informations sont reprises à l'ordre du jour.

POINT N°4**Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire****Information sur les marchés****M. le Maire informe les élus des marchés qui ont été conclus :**

- Travaux de mise en lumière des porches attribués à la Société E.T.P.E pour un montant de 53 648,35 € H.T
- Remplacement des 6 photocopieurs par l'UGAP pour un montant de 9 325 € H.T

M. le Maire informe les élus, qu'après décision de la CAO, des avenants ont été conclus concernant les travaux de réaménagement des rues annexes du centre-ville :

- Avenant n°3 – marché Colas : Sans incidence financière. Il acte la réalisation de la rue Ullin en 2016 au lieu de 2018 en tranche 4). Il modifie la technique de reprise du réseau d'assainissement de la rue Ullin. (chemisage)
- Avenant n°3 – marché ETPE : Sans incidence financière. Il acte la réalisation de la Rue Ullin en 2016 au lieu de 2018 en tranche 4
- Avenant n°4 – Colas : Il s'agit d'un avenant positif de 39 803,82 € H.T. Il acte des travaux supplémentaires pour la tranche 2 Rue Rettig et Walch (A.E.P + 7311,19 € H.T, Assainissement + 24 098,44 € H.T, Voirie + 17 786,81 € H.T) et le transfert des reprises de branchement de la Rue Ullin au délégataire (- 9 392,62 € H.T)

M. le Maire informe que la délibération point n°7 du conseil municipal du 28 juin 2016 a fait l'objet d'une modification. L'équilibre global de la décision modificative n'était pas respecté suite à une erreur de saisie des montants. Les services de l'Etat ont demandé à rectifier l'erreur matérielle. La décision modificative corrigée est la suivante :

Section d'investissement en recettes	C/024	+ 150 300 €
	C/2138-040	- 200 000 €
Section d'investissement en dépenses	C/192-040	- 49 700 €
Section de fonctionnement en dépenses	C/675-042	- 200 000 €
Section de fonctionnement en recettes	C/776-0042	- 49 700 €
	C/775	- 150 300 €

Information sur la mise à disposition de locaux scolaires :

- 4 salles de classe de l'école élémentaire Xavier Gerber à l'école de musique intercommunale
- la salle d'évolution de l'école maternelle André Malraux à l'association CCA Gym Danse
- une salle, la cour et le préau de l'école élémentaire Xavier Gerber à la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace pour les activités périscolaires et extrascolaires

Information sur la signature d'une convention d'occupation précaire :

Locaux sis rue de Bâle anciennement occupés par la CC PAROVIC loués à l'entreprise Mahle (cellule de reclassement) pour une durée prévisionnelle de 24 mois.

Loyer mensuel : 264 € + 50 € de charges (chauffage)

Le conseil municipal prend acte, sans observation, de ces informations.

POINT N° 5

Transformation de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) en Agence Technique Départementale

M. le Maire expose que l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) s'est engagée dans un processus visant à se transformer en Agence Technique Départementale (ATD) afin de se conformer au nouveau contexte réglementaire, et ainsi de garantir la pérennité de ses compétences et de ses missions au service des territoires.

C'est pour le Département du Haut-Rhin l'affirmation concrète de sa volonté de continuer à soutenir les collectivités rurales en leur faisant bénéficier gratuitement du conseil et de l'aide à la décision de l'ADAUHR, au titre de la solidarité territoriale.

Cette transformation offrira également la possibilité aux collectivités locales de devenir membres à part entière de la nouvelle ADAUHR et d'être ainsi représentées au sein de ses instances de gouvernance. Elle permettra par ailleurs aux collectivités adhérentes de bénéficier d'un cadre relationnel privilégié, qui leur permettra de passer des marchés avec l'ADAUHR sans mise en concurrence pour les prestations plus importantes.

Les Commissions des Finances et de la Jeunesse, de l'Enseignement, Vie Associative, Sport et Loisirs et Cadre de vie, Environnement, Forêt, Développement durable, en séance du 22 septembre 2016, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **acte la volonté d'adhérer à la nouvelle structure ;**
- **autorise le Maire à signer tout document se rapportant au présent dossier et à cette adhésion.**

POINT N° 6
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 – Demande de subvention pour la sécurisation des écoles

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, expose que le Préfet du Haut-Rhin nous a indiqué, par courrier du 1^{er} septembre, que les récents attentats et le contexte de menace terroriste qui ont conduit à la prolongation de l'état d'urgence, exigent que soient mises en place des mesures particulières de sécurité des écoles.

Afin d'accompagner financièrement cette problématique, il nous informe de la possibilité de déposer auprès des services de l'Etat des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR dans la catégorie « soutien exceptionnel ». Le taux de subvention n'est pas précisé.

Le dossier présenté par la ville porte sur la sécurisation des accès avec :

- le remplacement des portails et des portillons d'accès au groupe scolaire, côté rue de la Piscine et côté salle polyvalente avec interphones d'accès ;
- l'instauration d'un « plan de pass » pour l'accès aux salles de l'école élémentaire Xavier Gerber et de l'école maternelle Aux Remparts ;
- occultation des fenêtres des salles de classe.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 40 000 € HT.

Les Commissions des Finances et de la Jeunesse, de l'Enseignement, Vie Associative, Sport et Loisirs et Cadre de vie, Environnement, Forêt, Développement durable, en séance du 22 septembre 2016, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le programme portant sur la sécurisation des écoles ;**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 ;**
- **charge le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR ;**
- **autorise le Maire à signer tout document afférant au présent dossier.**

M. le Maire précise que des mesures ont déjà été prises dès la rentrée en concertation avec les directrices, et communiquées à la gendarmerie (fermeture des portails, contrôle des accès, tournée des policiers, relation avec la gendarmerie etc.)

Pour l'école maternelle André Malraux, les portails et portillons sont déjà sécurisés. Il conviendra de rajouter un film occultant sur les fenêtres des salles de classe.

POINT N° 7
**Participation aux frais relatifs aux mesures de sécurité mises en œuvre
pour les festivités publiques**

Mme Élise FINANTZ quitte la salle.

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, informe les élus que le contexte national, qui a conduit à la prolongation de l'état d'urgence, a également nécessité de prendre des mesures complémentaires pour l'organisation des manifestations au niveau local.

Ces manifestations ont été nombreuses à Rouffach tout au long de l'été : 14 juillet, Fête de la Sorcière, Festival Musicalta, Rouffach en Fête, Festival des Mangeurs de Lune, Fête de l'agriculture, Nuits du Tourisme, Désir de Jardin, Journées du Patrimoine, ...

Des réunions de sécurité ont été organisées avec les organisateurs, les services municipaux, la gendarmerie, les brigades vertes et les pompiers, et toutes ces manifestations ont pu être maintenues. Le contexte national a nécessité des mesures complémentaires de sécurité dans leur organisation et leur déroulement.

Cependant, ces mesures de sécurité ont un coût, et il est proposé que la ville prenne en charge une partie de ces dépenses supportées par les associations locales organisatrices. Nous avons la volonté de faire perdurer ces manifestations.

Il est proposé une prise en charge de 30% des dépenses de sécurité plafonnées à 750 €/manifestation. Etaient concernés par le dispositif cet été, la fête de la Sorcière et Rouffach en fête.

Il est précisé que cette aide concerne les manifestations qui se déroulent en extérieur, sur le domaine public. Ce dispositif d'aide aux associations locales pourra être revu en fonction de l'actualité.

A Mmes Baerel et Zimmermann qui s'interrogent sur la manière dont sont gérées les manifestations qui se déroulent dans les salles communales, M. le Maire précise qu'il y a effectivement lieu de distinguer les manifestations qui se déroulent à l'extérieur, sur les voies publiques, de celles qui se déroulent en salle et qui sont plus faciles à encadrer et qui, pour certaines, sont déjà sécurisées avec des vigiles.

M. le Maire ajoute que les mesures prises sont définies au cas par cas, de façon pragmatique, en fonction de la nature des événements. A cet effet, la ville organise régulièrement des commissions de sécurité regroupant les services administratifs et techniques de la ville, la police municipale, les Brigades Vertes, la gendarmerie, les pompiers et les organisateurs des manifestations. La prochaine portera sur la marche populaire (ACR) et le bal d'Halloween (Haxagugga). La proposition de participer aux frais engagés par les associations, qui subissent ces nouvelles contraintes liées au contexte national, vise à pérenniser les nombreuses animations qui se déroulent à

Rouffach. Celles-ci contribuent à tisser du lien social, mais aussi à financer les projets des associations.

Les Commissions des Finances et de la Jeunesse, de l'Enseignement, Vie Associative, Sport et Loisirs et Cadre de vie, Environnement, Forêt, Développement durable, en séance du 22 septembre 2016, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la prise en charge par la ville de 30% des dépenses de sécurité plafonnées à 750 €/manifestation organisée par les associations locales ;**
- **décide de verser cette aide sous forme de subvention aux associations ;**
- **autorise le Maire à signer les documents y afférents et de faire évoluer le dispositif, le cas échéant, pour tenir compte des contraintes spécifiques.**

Mme Elise FINANTZ revient en séance.

POINT N° 8**Participation financière de la commune de Rouffach à la thermographie aérienne effectuée sous l'égide du Grand Pays de Colmar**

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, expose aux élus qu'une thermographie aérienne a été réalisée au cours de l'hiver dernier sur le territoire de la communauté de communes. L'opération a consisté en la prise de vues aériennes, puis à la mise en place d'une infographie sur le site du Grand Pays de Colmar.

Chaque habitant ou propriétaire peut ainsi librement visionner les données graphiques et constater le niveau des déperditions thermiques des bâtiments, une échelle de couleur permettant d'évaluer leur importance, et ainsi envisager des travaux d'isolation.

Le coût total de la thermographie a été réparti entre les intercommunalités et les communes du Grand Pays de Colmar qui avaient adhéré au projet. La part imputée à la CC PAROVIC est de 14 597,15 € TTC, sur la base de sa population.

Le conseil communautaire a proposé de participer à hauteur de 10 000 €, le solde étant à répartir entre les 10 communes qui ont souhaité bénéficier du service. Il est précisé que seules les données des communes participant au financement sont disponibles.

La répartition déterminée par le conseil communautaire, au prorata de la population, est détaillée au tableau ci-dessous :

Commune	population	total	Part CC	Solde Commune
Guebenschwihr	863	946,31 €	649,95 €	296,37
Eguisheim	1 802	1 975,97 €	1 357,13 €	618,83
Gundolsheim	760	833,37€	572,38 €	261,00
Hattstatt	825	904,65 €	621,33 €	283,32
Obermorschwihr	396	434,23 €	298,24 €	135,99
Osenbach	912	1 000,05 €	686,85 €	313,19
Pfaffenheim	1 349	1479,23 €	1015,97 €	463,27
Rouffach	4 857	5325,90 €	3 657,93 €	1 667,97
Voegtlinshoffen	556	609,68 €	418,74 €	190,94
Westhalten	992	1087,77 €	747,10€	340,67
Total	13 312	14 597,15 €	10 000,00 €	4 571,54

Les Commissions des Finances et de la Jeunesse, de l'Enseignement, Vie Associative, Sport et Loisirs et Cadre de vie, Environnement, Forêt, Développement durable, en séance du 22 septembre 2016, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la participation incombant à la commune pour un montant de 1 667,97 € ;**
- **inscrit les crédits nécessaires au budget communal ;**
- **charge le Maire d'accomplir toutes démarches afin de procéder au paiement à la CC PAROVIC.**

POINT N° 9
Rapport annuel 2015 du Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la
Région des Trois Châteaux (SMITEURTC)

M. Christophe BANNWARTH, adjoint au Maire, expose qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel d'activité du Syndicat est communiqué chaque année au conseil municipal de chaque commune membre.

Il est à noter que le SMITEURTC a réalisé un levé topographique des réseaux et a engagé une étude diagnostic du réseau et des installations d'épuration afin d'améliorer le service.

Le tarif 2015 s'élève à 1,30 €/m³ pour le 2^{ème} semestre 2015 (1,20€/1^{er} semestre)

Le rapport a été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux et est disponible en mairie.

Les Commissions des Finances et de la Jeunesse, de l'Enseignement, Vie Associative, Sport et Loisirs et Cadre de vie, Environnement, Forêt, Développement durable, en séance du 22 septembre 2016, ont été informées de la mise à disposition du rapport d'activité 2015.

Elles ont pris connaissance de ce rapport, sans observation particulière.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

POINT N° 10
**Rapport annuel d'activité 2015 du Syndicat Départemental d'Électricité et
de Gaz du Haut-Rhin**

M. Christophe BANNWARTH, adjoint au Maire, expose qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel d'activité du Syndicat est communiqué chaque année au conseil municipal de chaque commune membre.

Le rapport a été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux et est disponible en mairie.

M. Marino demande ce qu'il en est des compteurs Linky sur la commune.

M. le Maire lui précise que le déploiement n'est pas encore d'actualité sur Rouffach.

Les Commissions des Finances et de la Jeunesse, de l'Enseignement, Vie Associative, Sport et Loisirs et Cadre de vie, Environnement, Forêt, Développement durable, en séance du 22 septembre 2016, ont été informées de la mise à disposition du rapport d'activités 2015 de la structure.

Elles ont pris connaissance de ce rapport, sans observation particulière.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

POINT N° 11
Rapport annuel d'activité 2015 de la Communauté de Communes Pays de
Rouffach, Vignobles et Châteaux

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, explique qu'en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité des communautés de communes est communiqué chaque année à ses communes membres.

Les faits marquants en 2015 sont :

- en matière d'aménagement du territoire, le suivi des études du SCOT
- l'étude sur la modernisation de la déchèterie
- l'achèvement des travaux du siège de la CC PAROVIC
- l'étude pour le nouveau site internet
- la poursuite des actions en faveur de l'oenotourisme (route gourmande, etc ...)

Le rapport a été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux et est disponible en mairie.

Les Commissions des Finances et de la Jeunesse, de l'Enseignement, Vie Associative, Sport et Loisirs et Cadre de vie, Environnement, Forêt, Développement durable, en séance du 22 septembre 2016, ont été informées de la mise à disposition du rapport d'activité 2015 de la CC PAROVIC.

Elles ont pris connaissance de ce rapport, sans observation particulière.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

POINT N° 12
**Convention pour l'entretien des itinéraires de randonnée de « L'Âme du Vignoble »
entre la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux et la
Commune de Rouffach**

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, précise que la CC PAROVIC a mis en place des itinéraires de randonnée pédestres et cyclistes « L'Âme du Vignoble ». Ils ont été balisés à l'automne 2013.

Il est proposé de confier la maintenance de ces sentiers aux communes avec le contrôle régulier du balisage et des installations.

La CC PAROVIC prendra à sa charge la fourniture des éléments à remplacer ou à rajouter ; la ville de Rouffach en assurera la pose sur son ban communal.

La convention, définissant les modalités pratiques et financières de la maintenance des itinéraires, a été jointe à l'ordre du jour.

Les Commissions des Finances et de la Jeunesse, de l'Enseignement, Vie Associative, Sport et Loisirs et Cadre de vie, Environnement, Forêt, Développement durable, en séance du 22 septembre 2016, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la convention pour l'entretien des itinéraires de randonnée de « L'Âme du Vignoble » entre la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux et la Commune de Rouffach ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

POINT N° 13

Mise à disposition de personnel des services de la ville à la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux : convention

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, explique que la Communauté de Communes ne disposant pas d'un service technique, les services de la ville sont sollicités pour l'entretien de ses bâtiments et de ses espaces extérieurs. La gestion du personnel de la structure intercommunale est également assurée par un agent de la commune.

Il est nécessaire de formaliser par convention ce dispositif, avec remboursement des frais réels à la commune.

Le projet de convention a été joint à l'ordre du jour.

Les Commissions des Finances et de la Jeunesse, de l'Enseignement, Vie Associative, Sport et Loisirs et Cadre de vie, Environnement, Forêt, Développement durable, en séance du 22 septembre, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve ces mises à disposition de personnels selon les modalités définies dans la convention ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

POINT N° 14

Demande de subvention à la Caisse Allocations Familiales pour les travaux de changement de catégorie de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, informe les élus qu'afin d'augmenter la capacité d'accueil de l'ALSH et ainsi répondre à toutes les demandes d'inscription, le changement de catégorie (5^{ème} catégorie à la 4^{ème}) nécessite des travaux sur le bâtiment pour un montant estimatif de 14 839,52 € H.T.

Ces travaux sont éligibles aux aides de la Caisse d'Allocations Familiales et il est proposé de solliciter ce soutien.

Un fonds de concours de 10% a également été demandé à la CCPAROVIC.

Les Commissions des Finances et de la Jeunesse, de l'Enseignement, Vie Associative, Sport et Loisirs et Cadre de vie, Environnement, Forêt, Développement durable, en séance du 22 septembre 2016, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le programme d'investissement des travaux de changement de catégorie de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ;**
- **décide l'inscription des crédits nécessaires au budget 2016 ;**
- **charge le Maire de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale ;**
- **autorise le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.**

Monsieur le Maire précise que ce changement de catégorie a aussi été une nécessité, vu le succès de la structure lié à la qualité de son fonctionnement.

POINT N° 15**Révision de l'accord local sur la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux**

M. Le Maire explique aux élus que suite au décès de Jean-Jacques FELDER, Maire de Hattstatt et 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes, le Préfet a signifié l'obligation de revoir l'accord local de 2014 définissant la répartition des sièges au Conseil communautaire. Cette révision doit intervenir dans un délai de 2 mois après le décès, soit avant le 30 octobre 2016, dans les conditions de majorité requises (2/3 au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des 2/3 de la population de celles-ci – cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune la plus peuplée, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres).

A défaut, le régime de droit commun s'appliquera.

La Loi 2015-264 du 9 mars 2015 a modifié le régime des accords locaux antérieurs et a renforcé la notion de proportionnalité entre la population des communes membres et le nombre de leurs délégués. Normalement ces dispositions sont applicables lors des prochaines élections municipales de 2020, mais le sont également lorsque des élections municipales, partielles ou totales, doivent être organisées dans une commune membre, ce qui est le cas.

En effet, l'élection du nouveau Maire d'Hattstatt doit être effectuée par un Conseil municipal complet, or 2 postes sont à présent vacants (une démission et le décès). Par ailleurs, la liste unique élue en 2014 ne comptait aucun candidat en réserve qui aurait pu être nommé d'office en remplacement.

L'accord local de 2014, rappelé ci-dessous, est donc devenu caduc.

Accord local 2014 :

Il se basait sur le principe suivant :

- 2 délégués jusqu'à 1000 habitants
- 1 délégué supplémentaire par tranche suivante de 500 habitants.

Soit la répartition suivante :

	A	B	C	D	E
	Pop 2013 municip. (2010)	% pop	loi RCT à 27	loi RCT à 33	Accord local validé 2014
Gueberschwahr	832	6,3%	1	2	2
Hattstatt	819	6,2%	1	2	2
Pfaffenheim	1327	10,0%	3	3	3
Rouffach	4574	34,6%	10	13	10
Eguisheim	1683	12,7%	4	4	4
Obermorschwihr	365	2,8%	Dedroit1	Dedroit1	2
Voegtlinshoffen	538	4,1%	1	1	2
Gundolsheim	737	5,6%	1	2	2
Osenbach	885	6,7%	2	2	2
Westhalten	957	7,2%	2	2	2
Husseren	497	3,8%	1	1	2
Total	13214	100%	27	33	33

* Loi RCT : Loi « Richert » de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010

A l'époque, le droit commun, inchangé depuis, attribuait 27 sièges (C) avec possibilité d'augmenter le nombre de 25 %, soit 33 (D). Plusieurs communes ne disposant que d'un siège, une répartition différente avait permis, par transfert d'une partie des sièges de Rouffach vers elles, à chacune de disposer de 2 sièges (E).

Concernant la répartition de droit commun, le nombre de délégués attribué normalement à notre strate de population est de 26, répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne. Or, au terme du calcul, Obermorschwihr ne détenait aucun siège. Un siège de droit supplémentaire a pu ainsi être ajouté en sa faveur. C'est donc sur la base de 27 que la répartition de droit commun a été effectuée.

Accord local 2016 proposé :

Une simulation en droit commun sur la base de 27 a été effectuée avec les nouvelles règles et la population actuelle. Le résultat est identique à 2014. Il en ressort que Rouffach, Eguisheim, Pfaffenheim, Westhalten et Osenbach garderaient leur nombre actuel, et que 6 communes sur 11 n'auraient qu'un seul délégué.

La loi de 2015 permet d'ajouter un siège supplémentaire aux communes ayant obtenu un siège par répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, dans la limite des 33 au total (soit 27 + 25%). Cela est possible pour Gueberschwahr, Gundolsheim, Hattstatt, Voegtlinshoffen et Husseren les Châteaux, qui reviennent donc au nombre actuel de 2.

Pour Obermorschwihr, cette possibilité n'est plus possible depuis la loi du 9 mars 2015, étant donné qu'à l'issue de la répartition de droit commun, le calcul ne lui allouait aucun siège. La commune a donc pu bénéficier d'un siège d'office, toutes les communes devant avoir au moins un délégué. Il n'y aura donc qu'un seul titulaire (le Maire par défaut) et un suppléant (1^{er} adjoint par défaut ou le conseiller municipal suivant dans l'ordre du tableau).

L'accord local ainsi obtenu pourrait être le suivant :

Commune	Droit commun	Accord local proposé
Rouffach	10	10
Eguisheim	4	4
Pfaffenheim	3	3
Westhalten	2	2
Osenbach	2	2
Gueborschwihr	1	2
Hattstatt	1	2
Gundolsheim	1	2
Voegtlinshoffen	1	2
Husseren les Châteaux	1	2
Obermorschwihr	0 donc 1 d'office	1 titulaire et 1 suppléant
Total	27	32

Cette solution, validée par la Préfecture, est la plus proche de la répartition actuelle avec 32 sièges au total, au lieu de 33.

Concernant Obermorschwihr, le Président de la Communauté de communes a rappelé à Mme Estelle GRELIER, Secrétaire d'Etat aux Collectivités territoriales, lors de sa visite à Colmar le 15 septembre dernier, que : « Selon les règles posées par la Loi du 9 mars 2015, dans la phase de droit commun, les communes n'obtenant pas de siège par répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, se voient accorder un siège de droit au Conseil communautaire.

Mais, en cas d'accord local, il n'est pas possible de leur accorder un 2^o siège, même si les sièges restant à répartir sont en nombre suffisant, au contraire des communes qui se sont vues accorder un siège à la répartition proportionnelle.

Or, dans une communauté de communes, et a fortiori avec les nouvelles compétences obligatoires, le travail en commission, bureau et autres groupes de travail nécessite une grande disponibilité des élus. La représentation de la commune concernée repose sur une seule personne, qui même avec un suppléant, ne peut tout assumer. Ce problème se pose notamment dans les communes rurales qui ne disposent pas de services importants et où les élus sont déjà très mobilisés par la gestion quotidienne communale. Un assouplissement de cette disposition paraît souhaitable si des sièges sont encore disponibles. Elle était possible précédemment, sans que soit bouleversée la proportionnalité de la représentativité des communes membres. »

Il est important que l'accord local puisse être validé avant le 30 octobre 2016 selon les règles de majorité exposées ci-dessus car, à défaut, le Préfet appliquera la répartition de droit commun, 6 communes ne disposant alors plus que d'un seul délégué.

Les Commissions des Finances et de la Jeunesse, de l'Enseignement, Vie Associative, Sport et Loisirs et Cadre de vie, Environnement, Forêt, Développement durable, en séance du 22 septembre 2016, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve l'accord local tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :**

Commune	Droit commun	Accord local proposé
Rouffach	10	10
Eguisheim	4	4
Pfaffenheim	3	3
Westhalten	2	2
Osenbach	2	2
Gueberschwihr	1	2
Hattstatt	1	2
Gundolsheim	1	2
Voegtlinshoffen	1	2
Husseren les Châteaux	1	2
Obermorschwihr	0 donc 1 d'office	1 titulaire et 1 suppléant
Total	27	32

POINT N° 16
Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par la commune de Gueberschwihr

M. le Maire expose que le conseil municipal de Gueberschwihr, par délibération du 4 juillet 2016, a arrêté le projet de PLU. Le dossier a été transmis à la ville pour avis. Il était consultable en mairie.

L'examen du projet n'amène aucune remarque défavorable.

- Tourisme : la préservation des versants viticoles et des espaces naturels actuels ne peut que jouer en faveur des paysages. Plus particulièrement, la verrue paysagère au Nord du Village sera gelée.
- Economie : l'installation de petites entreprises artisanales ou de commerces reste possible dans certains secteurs déjà bâtis.

Les Commissions des Finances et de la Jeunesse, de l'Enseignement, Vie Associative, Sport et Loisirs et Cadre de vie, Environnement, Forêt, Développement durable, en séance du 22 septembre 2016, ont émis un avis favorable unanime.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au projet de PLU arrêté par la commune de Gueberschwihr.

POINT N° 17
Avis sur le projet de modification du périmètre des arrondissements

M. le Maire rappelle que par courrier du 20 juillet 2016, le Préfet du Haut-Rhin a sollicité l'avis des Communes de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » sur le projet de rattacher l'ensemble des communes à l'arrondissement de Thann-Guebwiller.

Rattacher l'ensemble du territoire intercommunal au même arrondissement est pertinent. Toutefois, les habitants de nos 11 communes ont toujours été naturellement tournés vers le bassin de vie de Colmar, et il nous paraît dès lors plus logique d'envisager un rattachement à l'arrondissement de Colmar.

Cette logique se trouve confortée par les périmètres des circonscriptions électorales, pour les Conseillers départementaux avec le nouveau canton qui s'étend déjà pour moitié sur l'arrondissement de Colmar. Au niveau de l'Education Nationale, nous dépendons de Colmar - Wintzenheim (Colmar 3).

Par ailleurs, notre territoire d'actions supra-communautaires se situe au niveau du Grand Pays de Colmar, avec, entre autres, des domaines stratégiques tels que le tourisme, avec l'office de destination, et le développement durable avec le Plan climat énergie territorial. En bref, notre territoire est clairement tourné vers le Nord et Colmar.

Il appartient aux élus de préserver l'équilibre de notre territoire, et, dans un souci d'apaisement suite aux nombreuses réformes récentes, d'être solidaires avec les communes qui ne souhaitent pas le rattachement à un arrondissement dont la Sous-Préfecture est située à Thann, beaucoup plus éloigné.

M. Ott précise que son groupe s'abstiendra car il ne voudrait pas que le vote en faveur du rattachement à l'arrondissement de Colmar soit interprété comme une adhésion à une organisation du territoire qui préfigurerait une redistribution autour des deux grandes agglomérations que sont Colmar et Mulhouse, sans tenir compte des spécificités territoriales. Il rappelle qu'il considère que notre bassin de vie est historiquement tourné vers Guebwiller.

M. le Maire partage la volonté de maintenir des entités locales qui s'appuient sur les spécificités et les richesses des territoires ruraux. Il constate que les réformes successives visant les collectivités et l'organisation des territoires nous laissent dubitatif ; la Sous-Préfecture de Guebwiller a déjà été supprimée, quid demain ?

Il rappelle que dans le cas précis de l'arrondissement, il convient d'harmoniser les différentes couches administratives et de garder une cohérence et une solidarité globale pour notre communauté de communes. La décision finale reviendra au préfet.

Après délibération, le conseil municipal, par 21 voix pour, 6 abstentions (M. Lucien STORRER, M. Antoine MARINO, M. Hubert OTT, M. Christophe MIKEC, Mme Stéphanie BAEREL, Mme Laurence ZIMMERMANN)

- **donne un avis défavorable au projet de rattachement des communes de la CC PAROVIC à l'Arrondissement de Thann-Guebwiller ;**
- **demande le rattachement de la Commune de Rouffach à l'Arrondissement de Colmar.**

POINT N° 18
Divers

M. le Maire apporte les informations suivantes :

I) L'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon arrêté se déroulera du samedi 1^{er} octobre au lundi 31 octobre 2016.

Le dossier est consultable :

- Au siège du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon - Espace du Florival, 170 rue de la République, 68500 GUEBWILLER, le dossier d'enquête sera accompagné d'un registre d'enquête
- via Internet (à la mairie ou à domicile)

II) Consultation sur l'aménagement foncier

La consultation des propriétaires sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés, dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier de Rouffach, se déroule du **24 octobre au 28 novembre inclus** pendant les heures d'ouverture de la mairie.

III) Subventions accordées

- DETR 2016 – Préfecture – Travaux de réfection de la voirie du vignoble : 12 345,13 €
- DETR 2016 – Préfecture – Ecole numérique rurale : 5 174,00 €
- Subvention pour travaux divers d'intérêt local (réserve sénatoriale obtenue par Mme Catherine TROENDLE) - Travaux de mise aux normes de l'école élémentaire Xavier Gerber : 30 000,00 €
- Préfecture : achat de gilets pare-balles : 750 €

IV) Réserve Naturelle Régionale

Par courrier du 4 juillet dernier, le CARMA a adressé au Maire un courrier dans lequel l'association lui demande de bien vouloir les autoriser à utiliser l'emplacement actuel du Bollenberg jusqu'au 01-01-2017, date à laquelle l'association s'engage, en tout état de cause à quitter les lieux, et ceci afin de leur laisser le temps de trouver une solution alternative.

Des discussions sont en cours pour définir un nouvel emplacement, et M. Le Maire les a

assurés de son soutien et celui de la ville pour faciliter les recherches et les accompagner dans la démarche.

V) Remerciement pour l'été festif à Rouffach

Fête de la Musique, 14 juillet, Fête de la Sorcière, Festival Musicalta, Rouffach en Fête, Nuit du Tourisme, Fête de l'agriculture, Festival les Mangeurs de Lune, Désir de Jardin... que d'animations pour notre cité !

M. le Maire dit grand merci à tous les bénévoles qui ont contribué au succès reconnu de tous.

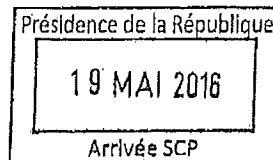
VI) M. le Maire donne lecture d'un courrier que M. Marino a écrit au Président de la République et la réponse des services de l'Etat et du Sénat

M. Marino a adressé un courrier à M. le Président de la République, au Président du Sénat et au Ministre de l'Intérieur, pour faire part de ses préoccupations concernant l'organisation et le déroulement du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2016 à Rouffach. Dans sa réponse, M. le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller précise que le contrôle de légalité effectué conjointement par les services de la Préfecture du Haut-Rhin et par ceux de la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller n'a relevé aucune irrégularité de forme ou de fond, tant dans la préparation du DOB 2016, que dans son exposé ou dans le déroulement de son vote.

A Mme Guebel qui demande si le courrier adressé au Président de la République est signé par M. Marino ou par l'ensemble des élus de l'opposition, M. le Maire répond que ces courriers ont été faits pour l'ensemble du groupe d'opposition, et signés par M. Marino.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h50.

Antoine MARINO
2, rue des Fleurs
68250 ROUFFACH
"Conseiller Municipal"



Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris - France

Objet : Débat d'orientation budgétaire (DOB)-2016 - Commune de Rouffach.

Monsieur le Président de la République,

Le débat d'orientation budgétaire constitue généralement, le moment, où les échanges de vue sont les plus passionnés entre une majorité et son opposition. Cette année, il n'en a rien été à Rouffach.

" Pas de Débat d'Orientation Budgétaire 2016 à Rouffach "

L'ensemble du groupe d'opposition du conseil municipal de la ville de Rouffach désire vous alerter, sur la situation et le déroulement du Débat d'Orientation Budgétaire, vous demandant, de confirmer après, avoir pris connaissance des faits, si nous sommes en présence d'irrégularité(s) entre les règles énoncées, par notre législation, obligeant les communes plus de 3500 habitants d'organiser de façon « démocratique », un débat d'orientations budgétaires avant l'adoption du budget.

En effet, les conseillers Rouffachois et tout particulièrement ceux de l'opposition n'ont été en mesure de préparer et débattre utilement, des orientations générales du budget dans la mesure, où aucune note de synthèse suffisamment circonstanciée n'accompagnait la convocation à la commission des Finances du 15 mars 2016.

Le déroulement du Débat d'Orientation Budgétaire 2016 à Rouffach – dates clés :

- 19/01/2016 à 18h30 : Commission des finances ==> Découverte des chiffres lors de la réunion - aucun document remis au préalable, avant, pendant ou en fin de réunion?
- 02/02/2016 à 19h15 : Conseil municipal → Remise de la note de synthèse des chiffres annoncés le, 19/01/16.
- 08/03/2016 à 16h00 : Lettre de convocation à la commission des Finances, accompagnée de l'ordre du jour, (aucun document(s) budgétaires avec la convocation?).
- 10/03/2016 : Courrier au Maire pour la demande de Remise des documents devant préparer la commission des Finances du, 15/03/16 – Débat d'Orientation Budgétaire.
- 11/03/2016 : Réponse du Maire : << Suite à votre message du 10 mars 2016,13:40:11, UTC +1, et selon votre souhait, j'ai pris connaissance du courrier joint >>.
- 15/03/2015 à 18h30 : Commission des finances – Aucun documents remis –avant ; pendant ; après la réunion. Tout est découvert ON line ??? – Abstention générale par l'opposition sur tous les points budgétaires !
- 23/03/2016 à 17h50 : Réception des documents budgétaires très synthétiques et très peu lisibles ! Absence du compte de gestion du trésorier, etc.. !

- 25 au 28 /03/2016 : Fêtes de Pâques.
- 29/03/2016 à 19h15 : Conseil municipal - Aucune possibilité, donnée à l'opposition de préparer de "façon constructive" le Débat d'Orientation Budgétaire?
- 06/04/2015 : Réception du Procès-Verbal du conseil municipal du 29/03/2016. Aucuns documents Budgétaires réceptionnés à ce jour ? Pour les obtenir (maintenant), les élus doivent formuler une demande écrite à Mr le Maire.

Conclusion :

Comment est- il possible de réaliser une analyse constructive en 2 à 3 jours, bien que, le délai légataire de 5 jours ait été respecté (jours de fériés inclus)?

Nous savons pertinemment, que le débat doit s'appliquer au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour les mettre à même d'exercer effectivement leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Nous sommes tous conscients, que la note de synthèse fournie, est *très* insuffisamment détaillée !

*** L'opposition s'est abstenue de tout Débat d'Orientation Budgétaire, n'a pas signé, les documents des Compte Administratifs 2015, M14 ; M49 ainsi, que les Budgets Primitifs 2016 M14 ; M49 ! ***

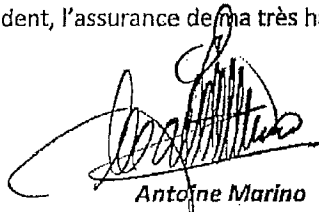
Monsieur le Président, je vous serais très obligé de porter un éclaircissement sur cette situation, que je qualifierai « d'Inédite » et « d'Inacceptable » !.

Les questions sont les suivantes :

- Y-a-t-il eu dans ce cas précis " entrave & vice de procédure " en référence à l'application des règles prévues par le législateur ?
- Quels sont les recours permettant de contrôler, les excès de « Zèle », les comportements de certains maires? (cinquième législature pour le maire actuel !!).
- Serait-il envisageable de faire évoluer le législatif, par la mise en place d'une réelle démocratie locale "participative"? En d'autres termes, la démocratie « LOCALE », je la vis depuis 2014, comme l'affirmation & l'autoritarisme d'un pouvoir du maire "verrouillé", qui prend l'allure d'un "Présidentisme Municipal"?

Vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à la situation exposée, pour l'élu et citoyen que je suis, je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Fait à Rouffach, le 17 mai 2016



Antoine Marino

(Conseiller Municipal – Rouffach depuis mars 2014 – Ingénieur retraité)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

SOUS-PREFECTURE DE THANN-GUEBWILLER
SECTION COLLECTIVITES LOCALES ET DE AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
Affaire suivie par : Hervé BOULLE
☎ 03 89 37 72 79
☎ 03 89 37 40 46
✉ herve.boulle@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur Antoine MARINO
Conseiller municipal
de la Ville de Rouffach

2 rue des Fleurs

68250 ROUFFACH

Thann, le 8 juillet 2016

Monsieur le Conseiller municipal,

Le 17 mai 2016, en tant que conseiller municipal de la ville de Rouffach, vous vous êtes adressé à la fois au Président de la République et au Ministre de l'Intérieur afin de leur faire part de vos préoccupations concernant l'organisation et le déroulement du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2016 à Rouffach. Leurs Chefs de Cabinet m'ont transmis vos deux correspondances pour un examen approfondi de vos requêtes et la communication des suites à leur réserver.

Le contrôle de légalité effectué conjointement par les services de la préfecture du Haut-Rhin et par ceux de la sous-préfecture de Thann-Guebwiller n'a relevé aucune irrégularité de forme ou de fond, tant dans la préparation du DOB 2016 que dans son exposé ou dans le déroulement de son vote.

En effet, lors du conseil municipal du 2 février 2016, le maire a, en premier lieu, présenté les éléments du DOB 2016 tels qu'ils résultaient des travaux auxquels vous avez participé dans le cadre de la commission municipale des finances ; ces travaux vous ont donné l'occasion de vous exprimer et en particulier de demander et de vous faire remettre un grand nombre de documents dont vous souhaitiez disposer ; cette présentation effectuée par le maire a été suivie d'un échange auquel vous avez participé comme en atteste la copie ci-jointe de l'extrait de la délibération municipale correspondante. Le débat démocratique a donc bien eu lieu conformément aux règles en vigueur.

En tout état de cause, tous les actes municipaux et leurs modalités d'adoption sont susceptibles d'un recours devant les juridictions administratives compétentes dans les conditions et les formes prévues aux articles R411-1 et suivants du Code de justice administrative. Au cas d'espèce, rien ne vous empêchait donc, si vous l'estimiez fondé, de déposer un recours dans les délais impartis après la publication du DOB 2016 de la ville de Rouffach.

.../...

J'ajoute, pour répondre à votre dernière interrogation, que les règles de fonctionnement de la démocratie locale relèvent du domaine de la loi et que seul le législateur peut donc les modifier.

En dernier lieu, je suis certain que les relations apaisées au sein du conseil municipal et que tous appellent de leurs vœux, seront de nature à largement faciliter son travail et celui de l'administration communale pour le plus grand bien de la ville de Rouffach et de ses administrés. J'espère pouvoir compter sur votre contribution à cet apaisement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute rencontre que vous estimeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller,



Daniel MERIGNARGUES

Copie à Monsieur le Maire de Rouffach